

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diminution des perspectives de rendements

Le Conseil d'administration de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) a approuvé, le 25.06.2015, les comptes 2014 et pris connaissance des rapports des experts consultés. La Caisse a réalisé des performances réjouissantes de ses placements entre 2012 et 2014. Des provisions et réserves ont pu être constituées, si bien qu'à court terme elle se trouve dans une situation favorable. Toutefois, le Conseil d'administration s'interroge sur le rendement attendu de sa fortune à moyen terme.

Le 15.01.2015, la Banque nationale suisse (BNS) décidait de supprimer le taux plancher de 1.20 franc suisse pour 1 euro et de baisser le taux d'intérêt de référence des liquidités, en-dessous de 0%, à -0.75%.

Pour les caisses de pensions, cette situation totalement nouvelle entraîne directement une révision à la baisse des rendements des liquidités et des obligations qu'elles acquièrent.

La rémunération des investissements en actions est également une préoccupation. Leur valorisation se trouve à des niveaux élevés si bien qu'une correction ne peut être exclue. De plus, les entreprises suisses, principalement celles dont l'activité est orientée vers l'exportation, souffrent de l'évolution des taux de change.

Compte tenu de la planification des rénovations, le parc immobilier de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) apporte des rendements positifs constants. Les caisses de pensions ne peuvent toutefois pas allouer plus de 30% de leur fortune en immobilier, ce qui contraint [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) à investir une part conséquente de sa fortune dans les valeurs mobilières (principalement les actions et obligations) dépendantes directement des taux d'intérêts et des cours de change.

Le Conseil d'administration suit avec une attention toute particulière cette nouvelle situation et, avec les experts consultés, estime que le rendement réalisé ces dernières années, 3.8% en moyenne entre 2010-2014, ne constitue plus un objectif réaliste pour les années futures.

Compte tenu de ses attributions et du plan de recapitalisation à suivre, le Conseil d'administration a décidé de mener les études nécessaires pour trouver un nouvel équilibre entre financement et prestations, suite à la diminution des attentes de rendements. Il n'envisage toutefois pas de mesures dans l'immédiat puisque la Caisse peut compter sur une réserve de fluctuation de valeur de 543 millions au 01.01.2015, soit 15% de sa fortune, pour faire face à une éventuelle baisse des marchés.

En respectant le cadre donné par la loi cantonale, votée par le Grand Conseil en juin 2013, toutes les adaptations possibles du plan d'assurance et de la gestion de fortune seront étudiées par la Caisse. En application du principe légal de la gestion paritaire, les représentants des assurés et des employeurs au Conseil d'administration participeront au processus.

D'autres informations concernant [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) sont disponibles dans le rapport annuel de gestion relatif à l'exercice 2014, publié sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Jean-Pierre Ghelfi, président, tél. 032 731 76 96

M. Olivier Santschi, directeur, tél. 032 886 48 11

La Chaux-de-Fonds, le 26 juin 2015.